



LETTRE DE L'ÉLU

Lettre d'information de la Fédération française de spéléologie – n°33 janvier 2010

ÉDITORIAL

L'automne a connu son lot de débats et de changements dans nos instances fédérales. Lors du Comité directeur d'octobre Eric Lefebvre a été élu secrétaire général adjoint en remplacement de Laurent Galmiche démissionnaire mais toujours membre du CD. Laurent Galmiche qui fut trésorier dans le précédent bureau avait démarré ce mandat au poste de secrétaire général.

Gilles Turgné a lui, laissé son mandat de membre du Comité directeur et plus particulièrement de vice président délégué à la communication et de président de cette commission.

Daniel Durand a également démissionné de ses fonctions tant au sein du Comité directeur fédéral que régional.

Ces deux postes au sein du Comité directeur seront à pourvoir lors de la prochaine AG à Sault.

Je les remercie tous les trois pour leur engagement de longue durée au sein des instances fédérales.

L'automne a aussi vu démarrer l'étude de positionnement de la FFS avec l'appui du cabinet EOL. Cette étude est prise en compte dans la convention d'objectif avec le ministère de la santé et des sports. Certes, on peut penser que le ministère nous fait l'aumône d'une étude qui lui donnera encore plus les moyens de réduire la part de la subvention qu'il nous verse. Sans doute est-ce ce qui nous attend !. Aussi, avons-nous le choix entre une posture attentiste et conservatrice ou au contraire une démarche dynamique qui nous prépare à affronter l'avenir.

Beaucoup d'encre a coulé sur le sujet, sur la méthode, sur les termes utilisés dans les différents documents. Ce fut l'occasion de faire à nouveau le procès du système électif de la FFS, et de l'absence de transparence des décisions.

Epineux problème que la circulation de l'information, sur lequel nous butons régulièrement et qui porte légitimement flanc à la critique. Cependant, nul ne peut douter de la volonté du Comité directeur, de mettre en œuvre la feuille de route que l'AG nous a donnée.

Le financement par le MSS de la convention d'objectif de 2009 est identique à la subvention de 2008 ce qui correspond à la somme prévisionnelle du budget voté par l'assemblée générale. Compte tenu des efforts de tous, on peut raisonnablement espérer un équilibre des comptes à la fin de l'année.

Il convient aussi de saluer la décision des grands électeurs d'augmenter de façon significative le montant des cotisations pour 2010 largement compensée, pour ceux qui prennent l'assurance fédérale par une baisse très significative du montant de la prime d'assurance. L'impact de cette décision permettra de travailler sur le budget 2010 avec plus de sérénité.

Il est envisagé de travailler un budget N et N+1 pour la prochaine AG avec les commissions et les différents organes fédéraux, de façon à mieux percevoir et appréhender l'avenir.

Le projet fédéral est une réalité que chacun d'entre nous doit faire sienne. Il a été voté par l'Assemblée générale, c'est pourquoi il est essentiel que chacun d'entre vous : présidents de CSR, de CDS et de commissions, présidents de club, membres actifs de la FFS vous impliquiez dans les différents dossiers avec comme unique soucis l'intérêt général et le renforcement de notre fédération.

Je nous souhaite à tous une nouvelle saison riche en actions, en découvertes et forte de nouveaux adhérents.

Cordialement

Sommaire

Éditorial	1
Réunion de Bureau du 4 novembre 2009	2
Organisation de la Commission assurance	3
Réunion de Bureau du 24 novembre 2009	4
Présentation du nouveau Directeur technique national	5
Réunion de Bureau du 7 décembre 2009	6
Spéleo et canyon pour tous	7

APPEL À CANDIDATURE

Suite aux démissions de Daniel Durand, Patrick Peloux et Gilles Turgné, trois postes sont à pourvoir au Comité directeur fédéral lors de la prochaine AG de la Fédération française de spéléologie qui se tiendra le 23 mai 2010. Il est donc lancé un appel à candidature. Toute personne fédérée depuis au moins deux ans (article 12 des statuts) peut candidater. Vos candidatures comportant nom, prénom, photo d'identité récente et profession de foi (maximum 250 mots) doivent parvenir au siège fédéral, 28 rue Delandine à Lyon. Seront recevables : un pli recommandé avec accusé de réception, une remise en main propre contre récépissé, par fax sous réserve de comporter la signature du candidat, ou par email sous forme d'un fichier joint au format pdf comportant la signature du candidat. La date limite de candidature est fixée au 31 mars 2010 à minuit.

Laurence Tanguille

Présidente de la Fédération française de spéléologie

Fédération Française de Spéléologie
28, rue Delandine 69002 LYON

tel : 04 72 56 09 63 fax : 04 78 42 15 98 – secretariat@ffspeleo.fr – http://ffspeleo.fr

Rédacteurs : Éric Lefebvre, Henry Vaumoron

Mise en page : Laurent Mangel

Tirage : Monique Rouchon - Reprographie fédérale

Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

Réunion téléphonique de Bureau, 4 novembre 2009

Présents : J.-P. Holvoet, É. Lefebvre, A. Menier, J. Prévôt, C. Roche, J. Romestan, L. Tanguille, H. Vaumoron, O. Vidal.

Ordre du jour et décisions

1. Étude de positionnement
2. Les pages Vie fédérale
3. Suivi du contrat d'objectifs
4. Dossier mairie de Courmiou
5. Le partenariat FFS / BEAL
6. Inventaire des tâches du bureau
7. Démarche auprès des Politiques
8. La mise en place du programme MEMOS
9. Les relations avec la presse
10. Groupe d'audition des candidats au poste de DTN
11. Points des événements survenus au cours du secours réalisé dans la Drôme
12. Questions complémentaires

Elle débute à 21h00.

La prochaine réunion téléphonique est fixée le mardi 24 novembre 2009 à 21h00.

1/ Étude de positionnement

Après analyse du contrat proposé par la société « EOL créative stratégie », Éric Lefebvre a fait un certain nombre de propositions visant à rééquilibrer les engagements. P.-E. Danger, Président de cette société a accepté toutes les propositions de modifications.

Compte tenu du calendrier de travail proposé, il est décidé de signer ce contrat afin que les actions prévues puissent se mettre en place immédiatement.

Le suivi de ce dossier sera assuré par Laurence Tanguille, Éric Lefebvre, Annick Menier, Jean-Jacques Bondoux et Paul Redon.

Laurence Tanguille prendra contact avec Emmanuel Cazot pour l'informer de la tenue le samedi matin 14 novembre 2009 d'un séminaire sur la recherche de partenaires et sur les valeurs de la FFS. Elle prendra également contact avec P.-E. Danger afin qu'il fasse un document explicatif pour les 50 ans.

2/ Les pages « vie fédérale »

É. Lefebvre a eu un contact avec C. Mouret et L. Galmiche qui lui ont donné des éléments d'information pour gérer le suivi des pages « vie fédérale » de Spelunca et pour l'édition de la lettre de l'élu. Ces deux documents sont sous la responsabilité du bureau puisqu'il alimente et contrôle les articles à paraître.

Inventaire des articles connus et publiables pour la prochaine édition de Spelunca.

- Bilan des J.N.S.C sous réserve de la réception

- tion des informations,
- Bilan de 30ans d'existence de la commission médicale,
 - Appel à projet sur le handicap à tous les clubs,
 - Les derniers comptes rendus non encore publiés,
 - Article sur les E.D.S,
 - Lettre de départ du D.T.N,
 - Article sur le projet de l'étude de communication (E.O.L)
 - Article Canyon

Les articles sont à adresser à É. Lefebvre pour le 12 novembre dernier délai.

H. Vaumoron rappelle que tous les membres du Comité directeur disposent du planning des publications fédérales sur l'année civile avec les délais de leurs exécutions. Même si ces délais sont dans les faits théoriques, leur respect est impératif pour éviter des contraintes de travail ingérables.

3/ Suivi du contrat d'objectifs

Le suivi des actions du contrat d'objectifs a été pointé au cours de la réunion du Comité directeur du mois d'octobre. Il reste à vérifier la mise en place du suivi des financements de ces actions sur l'exercice 2009. C'est-à-dire l'interconnexion des dépenses entre les commissions et son enregistrement comptable.

J. Romestan va finaliser et contrôler avec l'appui de C. Roche la mise en place des tableaux de bord nécessaire au suivi et le soumettra au bureau pour la prochaine réunion téléphonique du 24 novembre.

4/ Dossier mairie de Courmiou

Suite au dernier Comité directeur, un courrier va être adressé au Maire de Courmiou pour l'informer de la position du Comité directeur. La demande de paiement des sommes dues dans le cadre du contrat fera l'objet d'un courrier séparé.

Ce dossier sera suivi par Laurence Tanguille, Annick Menier et Éric Lefebvre.

Pascal Decoster a proposé d'assurer le suivi muséographique du musée de Courmiou pour le compte de la Fédération. Le bureau n'a pas jugé nécessaire de mobiliser Pascal Decoster sur ce point. Rappelons que Pascal intervient en tant que Maître d'oeuvre pour le compte du Spéléo-club de la Montagne Noire et de l'Espinoisse dans le cadre de la construction d'un gîte qui sera attenant au musée.

5/ Le partenariat FFS / BEAL

Suite à un contact avec la société « Courant », ce dernier a décliné pour 2010 la possibilité de conclure un partenariat avec la Fédération.

En conséquence, le bureau propose d'envisager avec la société « BEAL » un partenariat pluriannuel.

Annick Menier fera, pour le 20 novembre, des propositions quant aux supports envisageables et au montant souhaité pour ce partenariat en incluant différents supports (papiers et internet).

Il est impératif d'adresser à la société « BEAL » le coût d'un bandeau publicitaire sur le site internet de la fédération avant les 50 ans de l'EFS date du lancement officiel de la nouvelle corde BEAL.

Jacques Romestan a repris les tarifs proposés lors de Vercors 2008. Il doit les enrichir avec les autres supports que peut proposer la Fédération. Cette proposition sera envoyée à BEAL dans les meilleurs délais.

6/ Inventaire des tâches du bureau

É. Lefebvre souhaite connaître le travail qui lui incombe en tant que secrétaire-général-adjoint et la répartition des tâches au sein du bureau. Chaque membre du bureau établira la liste des tâches qu'il réalise avant le 20 novembre et la communiquera à H. Vaumoron qui assurera la synthèse.

7/ Démarche auprès des Politiques

Le courrier, et la fiche technique sont prêts. Il reste à finaliser la présentation de la fédération. Le texte est terminé, H. Vaumoron vérifie si L. Mangel a effectué sa présentation dans le gabarit fédéral. Ensuite, il le transmet au Comité directeur pour information avant de le transmettre aux CDS, CSR et Grands électeurs. Ces textes sont des outils pour permettre à nos instances déconcentrées de construire leur propre démarche sur leur zone d'influence.

8/ La mise en place du programme « MEMOS »

La mise en place du programme « MéMos » est sous la responsabilité de P. Mouriaux. Des recommandations, dont certaines sont incontournables, nécessitent un inventaire précis de ce qui existe au sein du siège fédéral. Les supports de formats, la nature des fichiers, l'organisation des dossiers, les règles de nommages, l'utilisation des métadonnées et l'interconnexion avec les commissions sont autant de paramètres à mettre au clair.

Il sera nécessaire d'uniformiser, d'organiser, de simplifier pour que les connaissances soient mémorisées, validées et transmissibles.



La première étape étant d'effectuer un état des lieux, H. Vaumoron et P. Mouriaux se proposent de le réaliser avec le secrétariat du siège et avec le CNDS. Une date va être fixée suivant les contraintes de chacun pour travailler au moins une journée et permettre d'évaluer les points communs entre ce que nous exécutons et la projection du programme « MéMos ».

H. Vaumoron adressera le compte rendu de cette réunion au bureau.

9/ Les relations avec la presse

Les derniers événements dans le département de la Drôme ont mis en évidence l'absence d'un attaché de presse et d'un réseau de correspondants. Il manque des outils que ce soit une liste de contacts, un archivage des articles de presse et des auteurs ou un circuit relationnel de la presse et de la télévision, que ce soit départemental, régional ou national.

Cette tâche est du ressort de la commission Communication.

Il sera demandé à Jean-Jacques Bondoux de recenser toutes les personnes ayant des contacts avec la presse. En l'absence d'un attaché de presse salarié, il convient de rechercher auprès d'un bénévole des disponibilités pour construire ce réseau et les aptitudes pour lier des contacts permanents.

La nécessité de relations suivies avec les médias est indispensable pour toutes les actions fédérales. Elles ne doivent pas se limiter aux seuls événements médiatiques que sont les secours.

Le chantier est ouvert et un appel dans toute notre communauté spéléo est sans doute un moyen de répondre à cette nécessité.

10/ Groupe d'audition des candidats au poste de Directeur technique national

L'instruction pour l'appel à candidature pour exercer la mission de DTN auprès de la FFS est parue. La date limite du dépôt de candidatures est fixée au 15 novembre. Les candidats qui auront été retenus devront être auditionnés dans les 15 premiers jours de décembre afin que la personne retenue puisse occuper le poste dès le 1er janvier 2010.

Il est décidé que les candidats seront reçus par un groupe de 5 personnes maximum dont l'une sera extérieure au bureau. Le bureau est unanime pour considérer que le groupe doit être constitué de personnes directement concernées par le travail avec le DTN.

Le groupe constitué autour de la Présidente aura pour rôle de l'assister dans son choix. L. Tanguille, J.-P. Holvoet, O. Vidal, É. Lefebvre se portent volontaires pour participer à cette démarche. Il sera fait appel à M. Decobert, s'il est d'accord pour compléter le groupe.

Au préalable, le groupe réfléchira sur le profil du poste et définira une grille d'entretien.

11/ Point des événements survenus au cours du secours réalisé dans le département de la Drôme

Selon les dernières informations, la réunion entre le président du SDIS de la Drôme et les spéléos a été annulée au dernier moment. Le président du SDIS retirerait sa plainte.

Le communiqué de presse n'est paru que lundi suite aux difficultés évoquées précédemment.

Questions complémentaires

Le stage administratif

Il aura bien lieu les 28 et 29 novembre 2009. Neuf candidats y assisteront.

Commission Spelunca librairie

Un contact sera noué avec Nicole Jonard pour connaître ses intentions concernant la poursuite de son action dans la commission Spelunca librairie.

Évolution de Spelunca

Laurence Tanguille demandera à la Commission publication et au rédacteur en chef de Spelunca de faire remonter leurs propositions quant à l'évolution de la revue, afin que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain Comité directeur.

Thème du congrès 2010

Suite au courrier reçu des organisateurs du congrès 2010 et de présidents de CSR et de CDS, s'interrogeant sur le titre donné à l'action envers les handicapés « spéléo, canyon passons le handicap », le bureau se propose de diffuser la lettre à tout le Comité directeur et de rechercher éventuellement un titre moins ambigu. D'autre part, la CoMed propose une coordination du colloque composée de 2 médecins, 2 membres du bureau, Serge Fulcrand, Pascal Decoster et le responsable de la logistique du congrès.

La réunion se termine à 23h25.

ORGANISATION DE LA COMMISSION ASSURANCE

L'occasion du transfert de gestion de notre contrat d'AON vers GRAS SAVOYE était aussi l'occasion d'une réorganisation de la Commission assurance. C'est désormais un petit groupe qui pilote cette commission. Afin d'avoir la certitude que votre demande soit traitée dans les meilleurs délais, il est indispensable d'adresser par messagerie votre demande initiale à : assurance@ffspeleo.fr

Derrière cette adresse, vos messages sont relayés vers les différentes messageries personnelles et professionnelles de Laurent Mangel et Dominique Lasserre qui traitent la messagerie quotidienne.

Nous essayons autant que possible de répondre dans un délai de 48 h aux questions ou demandes.

Sachez toutefois que la délivrance de certaines attestations nécessite de solliciter notre assureur : prévoyez, anticipez vos demandes ! Et n'attendez pas pour nous relancer si vous considérez que la réponse traîne !

Si dans votre entourage vous avez connaissance d'un dossier qui s'enlise, n'hésitez pas à nous en faire part : nous pouvons bien évidemment vous aider !

Sans que cela soit exhaustif, les rôles de chacun peuvent se résumer ainsi :

Dominique Lasserre - Messagerie quotidienne, relations avec Gras Savoye, relations avec le bureau fédéral, évolutions du contrat, ...

Laurent Mangel - Messagerie quotidienne, édition des attestations, éditions des certificats d'adhésions, mises à jour de la base personne, ...

Monique Rouchon - Gestion des coupons, mises à jour de la base personne

Stéphanie Cintas - Tarifications spéciales

Michel Decobert - Suivi de l'évolution du contrat

Yves Besset - Suivi juridique

Philippe Bonnet et Christophe Prévot - correspondants régionaux pour les régions décentralisées

Rémy Limagne - Etude et analyse statistiques des causes d'accident

A pourvoir - Etudes et comparaison des autres contrats du marché

Dominique Lasserre



Réunion téléphonique de Bureau, 24 novembre 2009

Présents : J.-P. Holvoet, É. Lefebvre, A. Menier, J. Prévôt, C. Roche, J. Romestan, L. Tanguille, O. Vidal.

Absent excusé : H. Vaumoron

1. Suivi de la Convention d'objectifs
2. Convention d'objectifs avec le MEEDDM
3. Partenariat BEAL / FFS
4. Projet BRGM
5. Devenir du contrat Konika
6. Recrutement du DTN
7. Étude de positionnement
8. Compte rendu du Comité directeur d'octobre et Spelunca
9. Projet de compétition a ciel ouvert
10. 1^{ère} rencontre internationale « SpéléOfé-minn »
11. Questions diverses

1/ Suivi de la Convention d'objectifs

J. Romestan devait finaliser et contrôler avec l'appui de C. Roche la mise en place des tableaux de bord nécessaires au suivi de la convention d'objectifs pour les soumettre au Bureau. Jacques n'a pu avancer sur cette question, Claude Roche se propose d'y travailler avec lui le vendredi 27 novembre après-midi au siège.

2/ Convention d'objectifs avec le MEEDDM

Christophe Tschertter n'ayant pas la disponibilité suffisante pour prendre totalement en main ce dossier, le Bureau est d'accord pour qu'il puisse bénéficier de l'assistance de Delphine Jaconelli. Les conditions de mise à disposition de Delphine feront l'objet d'un accord entre la FFS et la région Midi-Pyrénées.

Laurence Tanguille participera le 21 décembre à la réunion de bureau du CSR Midi-Pyrénées pour discuter des modalités de cette mise à disposition partielle et notamment de l'avance par la Région de la part fédérale du salaire de D. Jaconelli pour la 1^{ère} année. Le coût de cette mesure est bien entendu à mettre en regard avec les financements attendus de la convention.

Il convient d'informer le Comité directeur de cette disposition et de l'intégrer au budget.

3/ Partenariat BEAL / FFS

Afin de limiter les interlocuteurs, il est décidé que pour tout ce qui touche à la convention de partenariat, c'est Annick Menier qui est la référente. Par contre, pour les aspects techniques, tests de matériel, essais, etc..., le référent sera Gérard Cazes qui interviendra au titre du Groupe d'études techniques qui s'étend désormais à l'ensemble de la fédération.

M. Quatrehomme de la société Béal en a été informé par L. Tanguille lors des 50 ans de l'EPS.

M. Quatrehomme est toujours en attente du cahier des charges pour le fil d'ariane demandé par l'EFPS G. Cazes fera le nécessaire pour le lui faire parvenir dans les meilleurs délais.

Concernant la convention, Annick Menier devait faire, pour le 20 novembre, des propositions quant aux supports envisageables et au montant souhaité de ce partenariat, et transmettre à « BEAL » le coût d'un bandeau publicitaire sur le site internet de la fédération à partir des chiffres proposés par Jacques Romestan. Malheureusement rien n'a été fait.

On a ainsi raté l'occasion des 50 ans de l'EPS alors que « BEAL » était demandeur, il s'agit maintenant d'être réactif.

Il convient de formaliser les propositions par écrit en listant tous les événements où « BEAL » pourrait être présent, les supports dont nous disposons et nos propositions de partenariat.

Annick Menier proposera au bureau un projet de convention chiffré et pluriannuel pour le mardi 1er décembre 2009.

4/ Projet BRGM

Le 15 octobre au cours d'une réunion de travail le MEEDDM, le BRGM, l'INERIS et le LCPC évoquent l'idée de création d'une base de données professionnelle sur le milieu souterrain ayant pour objet la gestion des aléas géotechniques. Le BRGM propose que la Fédération soit associée à ce travail ainsi qu'à la réunion du 05/11.

Le bureau fédéral demande à Éric Alexis de participer à cette réunion en adoptant une position d'écoute prudente, afin, dans un premier temps de mieux comprendre les enjeux et les intentions des différents acteurs présents.

Après débat, il est identifié que les compléments souhaités sont les éléments de géométrie (projection en plan de la surface occupée par la cavité), d'épaisseur de recouvrement et la consultation de plans afin de mieux définir la nature du vide et la notion de risque associée.

La FFS a cherché à plusieurs reprises à se doter d'un outil lui permettant d'organiser et de structurer sa connaissance qui ne se limite surtout pas à la spéléométrie et au plan d'une cavité. Aujourd'hui, elle est capable de dire précisément quels sont ses besoins en matière d'outils d'inventaires.

Par ailleurs, la FFS et les spéléologues sont aussi sollicités en matière d'inventaire par de multiples acteurs : le ministère chargé des sports, les préfetures, les PNR, les agences de l'eau, etc. Les ressources humaines et financières de la fédération ne lui permettent pas de répondre au coup par coup.

La correspondante du BRGM auprès de la Fédération, Séverine Bès De Berc a demandé à deux reprises, si la FFS pouvait accepter de travailler à la création d'un tronc commun partagé et de modules spécifiques restreints à l'usage de la Fédération.

Séverine Bès De Berc dit avoir été surprise par l'attitude du MEEDDM concernant la limite technique imposée. Le BRGM est prêt sur la base d'un cahier des charges que nous lui fournirions à faire une proposition de création d'un outil d'inventaire et de gestion de la connaissance du milieu souterrain tel que le définit la FFS. Le BRGM imagine à ce stade de la réflexion un outil fédéral à trois niveaux de consultation :

- Public sur le site « BD cavité » entre autre.
- Professionnel (BRGM, LCPC, INERIS, service de l'Etat, etc.).
- Fédéral uniquement.

Séverine Bès De Berc est restée prudente sur la capacité du BRGM à pouvoir complètement développer un tel outil, mais souhaite pouvoir dans un premier temps en étudier la faisabilité et tout au moins définir un niveau d'engagement qui peut être total.

Séverine Bès De Berc a évoqué la possibilité d'accompagner la FFS dans un dialogue avec le MEEDDM (et ses différentes directions) pour présenter un tel projet.

La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 7 janvier 2010 de 11h à 16h00. L'objectif est de travailler avec un informaticien du BRGM pour produire une note de cadrage et une analyse de besoins. Un juriste devrait également être présent pour identifier les limites en matière de droit intellectuel et de confidentialité.

Afin de faire le point sur ce dossier, le bureau propose d'organiser une réunion téléphonique.

Y participeraient : Éric Alexis, Didier Cailhol, Bernard Lips, Henry Vaumoron, Éric Lefebvre, Olivier Vidal, Jean-Pierre Holvoet et Laurence Tanguille.

A l'issue de cette réunion un contact sera certainement à prendre avec le BRGM avant la réunion du 7 janvier.

5/ Devenir du contrat Konika

Le contrat proposé par la société OKI en remplacement du contrat avec « Konika » aurait pour effet de prolonger de 18 mois l'engagement actuel qui se termine début 2013. Le tout pour un gain d'environ 2000 euros par an (en contrepartie d'espace dans Spelunca ou le site internet). Le bureau décide qu'il n'est pas possible d'engager la Fédération dans ces conditions.

Jacques Romestan reprendra donc contact avec la société OKI et déclinera leur proposition.



6/ Recrutement du DTN

Neuf candidatures ont été reçues par le Ministère dont deux ne sont pas recevables.

La réunion de la commission chargée d'étudier ces candidatures et de proposer un classement par groupe est fixée au 16 décembre 2009.

Y participent : un inspecteur général, un représentant du CNOSF (Ce sera L. Tanguille) et un représentant de l'association des DTN.

Claude Roche se renseigne sur la possibilité de disposer des curriculum vitae des candidats avant la réunion du 16 décembre.

Laurence propose que le groupe chargé d'auditionner les candidats puisse se réunir le 22 décembre 2009. Bernard Lips a déjà fait savoir qu'il ne serait pas disponible à cette date.

Il est demandé aux trésoriers de calculer l'incidence financière liée à la présence au moins de deux jours par semaine du futur DTN au siège, et ce, en fonction de l'éloignement des candidats, ainsi que celle liée à l'attribution au futur DTN des fonctions d'encadrement de l'équipe de salariés.

Le groupe chargé d'auditionner les candidats doit également définir les missions qui seront confiées au DTN et proposer une grille d'entretien.

Claude Roche a adressé en début de semaine au bureau ses idées sur la question.

7/ Étude de positionnement

Ce dossier avance. Suite au séminaire qui a eu lieu durant le week-end des 50 ans de l'EFS, Pierre-Emmanuel Danger a produit un questionnaire et un communiqué de presse qui n'a pas encore été présenté au Bureau.

Le questionnaire a recueilli 120 réponses lors des 50 ans de l'EFS et va être transmis aux clubs.

Les quatre personnes fédérées qui travaillent dans la communication ont indiqué qu'elles étaient prêtes à s'investir dans ce dossier.

8/ Compte rendu du Comité directeur d'octobre et Spelunca

Le compte rendu devrait être finalisé d'ici demain. En effet, seul le point 20 posait encore problème, mais une proposition de formulation sera faite par Laurence qui devrait faire consensus.

Ce compte rendu devrait donc pouvoir paraître dans le prochain Spélunca.

Suite aux échanges au sein du Comité directeur sur le nom de l'action 2010 vers les handicapés, il semble que la proposition qui recueille le plus de suffrages soit : « Spéléo-Canyon pour tous »

Il est donc décidé de s'en tenir à ce titre. Le secrétaire-général en informera les organisateurs et le Comité directeur.

Claude Roche demandera à Serge Fulcrand d'adresser sans délai le questionnaire aux clubs concernant les actions envers les publics handicapés afin qu'il soit publié dans Spélunca.

Devraient donc figurer dans le prochain Spélunca :

- Bilan des JNSC,
- Bilan de 30 ans d'existence de la commission médicale,
- Appel à projet sur le handicap à tous les clubs,
- Les derniers comptes rendus non encore publiés dont celui d'octobre,
- Article sur les EDS,
- Lettre de départ du DTN,
- Article sur le projet de l'étude de communication (EOL),
- Article de la commission canyon.

9/ Projet de compétition a ciel ouvert

La Fédération spéléologique européenne envisage à la demande des espagnols de définir des règles européennes de compétitions sur corde à ciel ouvert (la FSE ayant réitéré sa position d'interdiction des compétitions souterraines).

Elle sollicite toutes les fédérations nationales pour participer à ce travail, tout en affirmant son refus de compétitions souterraines.

Le bureau entend soumettre la participation de la FFS à l'accord préalable du Comité directeur. Vu le caractère très politique et sensible de cette décision, il convient d'en débattre lors du Comité directeur de mars 2010, même, si l'activité de ce groupe de travail européen est prévue pour démarrer en décembre. Olivier Vidal tiendra le Comité directeur au courant des évolutions de ce dossier d'ici le mois de mars.

Laurence Tanguille transmettra ces éléments au Comité directeur et demandera à Gilles Colin, membre du Comité directeur et correspondant-pays FFS pour l'Espagne de traduire l'avant projet reçu de l'espagnol en français. Elle informera officiellement le président de la FSE, Juan Carlos Lopez de la position de la FFS.

Par ailleurs, C. Dodelin a déjà transmis un avis à l'UIS sur cette question. L. Tanguille prendra contact avec C. Dodelin pour plus de précisions.

10/ 1^{ère} rencontre internationale « SpéléOféminn »

Le bureau avait déjà indiqué dans son compte rendu de réunion téléphonique du 17 juin 2009 qu'il « propose de différer l'action en 2011 dans le cadre d'une action plus structurée » Par contre, le bureau avait proposé que l'année 2011 soit consacrée à ce thème.

Les organisatrices en ayant décidé autrement, le bureau regrette cette précipitation et le caractère international donné à cette rencontre.

Jacques Romestan annonce que cette action est portée par le CSR C. Le bureau propose de mettre des cordes à disposition pour cette manifestation si cela est possible.

Une demande de FAAL devrait être faite et sera étudiée au même titre que toutes les autres demandes.

11/ Questions diverses

L'association « Les amis du Célé »

La base de loisir « Les amis du Célé » qui s'est vu refuser cette année le label FFS, demande à la Fédération de revoir sa position.

L. Tanguille fera suivre le dossier au bureau.

L'avis de la commission professionnelle est sollicité sur ce point.

Stage administratif

Il aura bien lieu les 28 et 29 novembre 2009 à Lyon au siège, neuf personnes y participeront.

La réunion se termine à 23h25.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Au terme d'un processus de sélection lancé à l'automne, la Fédération a retenu la candidature d'Éric Alexis au poste de Directeur technique national. Rappelons qu'Éric a d'abord travaillé pour la Fédération entre 1995 et 1997, puis il a été élu fédéral auprès de la commission

canyon et conseiller d'animation sportive dans deux directions départementales avant d'occuper, depuis novembre 2002, les fonctions de CTN auprès de la FFS. Lors des entretiens, Eric a souhaité nous rappeler son attachement pour notre fédération, son projet et ses militants. Il nous a également dit avoir toujours envisagé son implication par l'expression et la préservation de relations de loyauté et de respect avec les bénévoles qui font aujourd'hui la vie et le dynamisme de la Fédération.



Réunion téléphonique de Bureau, 7 décembre 2009

Présents : J.-P. Holvoet, É. Lefebvre, J. Prévôt, C. Roche, J. Romestan, L. Tanguille, H. Vaumoron, O. Vidal.

Absent excusé : A. Menier

Ordre du jour

1. Gestion de l'information
2. Le forum
3. Le suivi de la convention d'objectif
4. Point sur le projet du budget 2010
5. Calendrier de clôture de l'exercice 2009
6. Diplômes et Référentiel
7. L'alarme du siècle
8. Le suivi des actions juridiques
9. Courrier à la Secrétaire d'Etat Rama Yade
10. Questions diverses

La réunion débute à 21h.

1/ Gestion de l'information

Au sein du bureau

L. Tanguille proposera une procédure de diffusion des informations transmises par le bureau vers le Comité directeur et les commissions et les CSR

Vers l'extérieur du bureau (CD et Commission)

Avec ou sans la Commission Communication

Les présidents de régions souhaitent que les listes fédérales CSR, Grands électeurs et CDS soient regroupées.

Le trésorier souligne la nécessité de garder une liste des CSR, car lorsqu'il veut adresser le montant des versements FFS aux régions, il n'est pas utile de l'envoyer sur toutes les listes.

Il est également souligné l'importance de transmettre beaucoup plus d'informations au Comité directeur qui ne reçoit, actuellement, que très peu d'informations en provenance du bureau.

2/ Le forum

Une discussion s'engage sur le forum fédéral. Doit-il être modéré ? En tout état de cause, sans remettre en cause l'humour des dessins qui ont été publiés à l'occasion de la discussion portant sur dossier du positionnement fédéral, ceux-ci n'ont pas leur place dans la rubrique la « spéléologie en général ». La création d'une rubrique « humour » est envisagée

Il est souligné qu'il faut se référer à une procédure en cas de censure d'un message jugé contraire à l'éthique fédérale et qu'en cas de doute, le bureau devrait être consulté.

Le bureau reconnaît qu'il y a nécessité de désigner un modérateur au sein du Comité directeur. Le secrétaire-général est chargé de solliciter une ou deux personnes volontaires.

3/ Le suivi de la convention d'objectif

Un tableau de bord a été proposé par C. Roche et J. Prévôt. Il doit être complété avec le réalisé par ligne d'objectif par J. Romestan. Il est à souhaiter que la mise à jour tardive de ce document ne fasse pas apparaître des actions non réalisées. Auquel cas, la subvention correspondante serait à inscrire en fonds dédiés.

4/ Point sur le projet du budget 2010 (J. Prévôt)

J. Prévôt a demandé que les commissions, délégations et direction technique lui communiquent rapidement leur budget prévisionnel. Au 7 décembre, seuls 11 budgets prévisionnels sont arrivés sur 25 réponses attendues.

L. Tanguille veut savoir comment le budget Fédéral, peut intégrer le complément de salaire qui sera versé au futur directeur technique national qui assurera en plus des missions habituelles dévolues à la fonction, un suivi et une coordination du personnel du siège.

J. Prévôt et J. Romestan s'engagent à répondre et à faire le point au cours de cette semaine.

5/ Calendrier de clôture de l'exercice 2009 (J. Romestan)

Le reversement de cotisations aux régions va être fait à la fin de la semaine.

Les notes de frais 2009 sont prises en compte jusqu'à fin janvier 2010.

Courant février l'expert comptable interviendra. Une fois son travail terminé, le commissaire aux comptes passera certifier nos comptes courant mars.

6/ Diplômes et Référentiel (J.-P. Holvoet)

Le Ministère de la santé et des sports est engagé dans la rénovation et la modernisation des diplômes du champ du sport. Ainsi, les diplômes professionnels, tels que le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) et le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS), remplacent progressivement le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) du 1^{er} et du 2^{ème} degré.

Parallèlement à cette rénovation le MSS s'est vu rappelé par la commission européenne l'obligation de produire d'ici la fin de l'année un test de libre prestation de service (LPS) pour toutes les activités en environnement spécifique dont la spéléologie. Il a donc fallu à marche forcée produire un projet d'arrêté. Celui-ci devant être présenté à une commission paritaire consultative (CPC) de début janvier.

Afin de garder une cohérence entre ce test et le diplôme support, le futur DE, la FFS a souhaité que très rapidement le DE spéléologie remplace l'actuel BEES 1^{er} degré option spéléologie. Son vœu est presque exhaussé puisque le ministère envisage de présenter simultanément à la CPC, la LPS spéléo, le DE canyon et le DE spéléo.

Si concernant la LPS spéléo, il n'y a pas eu de problème, il n'en va pas de même pour le DE spéléo et le DE Canyon. En effet, des points de blocage se font jour avec les syndicats concernés (guides, grimpeurs et spéléos) pour le DE canyon et le SNPSC pour le DE spéléo. Il en est de même au niveau du MSS qui n'est pas enclin à accorder des équivalences aux titulaires de brevets fédéraux de moniteurs et instructeurs.

Ces points de blocage sont liés à la logique des DE qui contrairement au BEES ne permet d'accorder des équivalences que si toutes les compétences composant une Unité de Capitalisable ont bien leur correspondance dans le diplôme fédéral. Ainsi, si on ne met pas précisément le contenu des brevets fédéraux accompagnés des référentiels de certification en regard des Unités capitalisables du DE, donc les compétences exigibles, il est difficile de savoir quelles sont les compétences précises qui peuvent être reconnues aux brevetés fédéraux.

Si la Fédération réaffirme qu'elle ne forme pas de professionnels, elle entend néanmoins faire reconnaître les compétences de ses cadres et obtenir ainsi un certain nombre d'allègements de formation, voire des équivalences de droit pour certaines unités capitalisables.

La logique des Diplômes professionnels s'appuie sur le positionnement. C'est-à-dire qu'à l'entrée en formation, l'équipe des formateurs établit pour chaque candidat un parcours individualisé et lui propose éventuellement un certain nombre d'allègements de formation, voire certaines équivalences en fonction des compétences qu'il a pu acquérir au cours de sa pratique bénévole.

Compte tenu des délais très courts qui nous sont proposés, ce travail sera réalisé par les cadres techniques, puis validé par les commissions EFS et EFC. Nous pourrions alors nous appuyer sur des éléments concrets et indiscutables pour faire valoir nos exigences en matière d'allègement et d'équivalences.

Une réunion avec la FFME est prévue le jeudi 10 décembre, afin d'essayer de trouver une position commune.

Le bureau demande que nous fassions le maximum pour obtenir l'équivalence de droit d'au moins une unité capitalisable.



7/ L'alarme du siège

Le week end des 21 et 22 novembre un incident technique a déclenché l'alarme du siège et occasionné des dérangements importants pour les spéléos de Lyon et les services de sécurité.

Il faut réactualiser la procédure et la liste des personnes à prévenir par servitel. Il est proposé de rajouter : O. Vidal et F. Chambat.

J. Romestan et L. Mangel devront informer toutes les personnes concernées par le déclenchement de l'alarme du siège.

Il faut également leur donner toutes les informations et moyens nécessaires pour pouvoir intervenir dans les locaux

8/ Le suivi des actions juridiques (H. Vaumoron)

- Dossier Villhonneur / ASC

En novembre 2006, l'ASC (club de la charente) a demandé une procédure disciplinaire contre Gérard Jourdy. Cette demande étant toujours d'actualité, en septembre 2009, le médiateur a pris contact avec les deux parties pour tenter une médiation à la demande du Comité directeur.

La médiation a échoué. M. Decobert a confirmé par lettre l'arrêt de la médiation aux intéressés. Le Comité directeur ayant voté la saisine de l'Organe disciplinaire de première instance, L. Tanguille doit, d'une part, faire un courrier au président de l'organe disciplinaire de 1ère instance et d'autre part, nommer un instructeur pour ce dossier.

- Dossier J.-M. Frossard

Un conflit interne au spéléo-secours des départements du Doubs et du Jura, vieux de 19 ans, refait surface à la demande de J.-M. Frossard. Le 29 mai par courrier, il a demandé une procédure disciplinaire contre le SSF25. Au cours de sa réunion d'octobre le Comité directeur a prononcé l'irrecevabilité de la demande dont les faits sont prescrits.

Le courrier, annonçant au demandeur la décision du Comité directeur part cette semaine. Un courrier de soutien pour les CDS 25 et 39 et les équipes de secours concernées part cette semaine.

- Intervention au Tribunal Administratif de l'AGESSEC de l'Ain

Suite à un accident faisant 3 victimes dans le canyon de La Fouge, la mairesse de la commune de Cerdon a pris un arrêté interdisant la pratique du canyoning. Une intervention volontaire au tribunal administratif en soutien au recours de l'arrêté municipal est demandé par l'AGESSEC.

Suite à l'avis de notre conseiller juridique Y. Besset, il est décidé de participer à la même démarche que la FFME et de l'AGESSEC. Une information sera faite au Comité directeur.

- CDS 86 / F. Alamichel

Le président du CDS 86 demande le 16 octobre la saisine du médiateur pour un conflit qui l'oppose à un de ses adhérents. Ce conflit concerne la publication d'écrits et de topographies dans un bulletin du CDS et une mise en cause publique de la personne.

L. Tanguille doit saisir le médiateur, mais celui-ci n'est pas disponible pour le moment. Il va être nécessaire de lui trouver un adjoint pour répondre aux demandes. La médiation n'ayant pas eu lieu la plainte déposée contre le CDS 86 court toujours.

- CDS 26 / Préfet Drôme

En 2002, un arrêté préfectoral permet le captage du trou de l'Aygue et de la source des Neys dont la conséquence est l'interdiction de la pratique de la spéléologie dans la cavité. Le CDS 26 a lancé une action au tribunal administratif qui a échoué et il a fait appel.

Une facture de l'avocat E. Raynal concernant l'affaire CDS 26 / Préfet de la Drôme est arrivée au siège. L'affaire est évoquée à la Cour Administrative d'Appel de Lyon le mardi 8 décembre. L'information est transmise au président du CDS 26, R. Laidet.

- Dossier CDS 89 / S. Wilmo

Le samedi 28 novembre l'organe disciplinaire d'appel a pris ses décisions pour les affaires « Hippeau et S. Wilmo ». Pour l'affaire S. Wilmo, il a confirmé la décision de l'organe disciplinaire de 1ère instance et recommandé que la FFS retire sa plainte déposée au TGI d'Auxerre. S. Wilmo n'a pas fait appel de la décision du référé et il a changé d'avocat.

Celui-ci a contacté notre avocate pour expliquer la nouvelle démarche de son client. Il est à la recherche d'une solution transactionnelle pour régler le litige. Les courriers et décisions seront communiqués au Comité directeur.

- Dossier Hippeau

Pour l'affaire « Hippeau », l'Organe disciplinaire d'Appel a décidé de radier Philippe Hippeau de la FFS et compte tenu des faits et de son activité, cette décision doit être communiquée aux autres fédérations pratiquant le canyoning. Le Comité directeur sera informé par transmission des courriers.

9/ Courrier à la Secrétaire d'Etat Rama Yade

Par courrier du 23 octobre 2009, L. Tanguille a sollicité une audience auprès de la Secrétaire d'Etat, Mme Rama Yade. Le 27 novembre, Mme Rama Yade nous invite à contacter ses Conseillers techniques, Messieurs Pierre Messerlin et Bertrand Pirel, pour nous recevoir en prenant rendez-vous par téléphone.

H. Vaumoron téléphonera demain au secrétariat pour tenter d'obtenir un rendez-vous avec Mme la secrétaire d'Etat. En cas d'échec, il transmettra à Laurence les dates proposées par ses conseillers techniques.

10/ Questions diverses

Il convient de relancer A. Menier sur les propositions de supports pouvant être utilisés dans le cadre d'un partenariat ainsi que sur la détermination des montants correspondants. Ces éléments sont indispensables pour l'établissement de partenariats notamment avec la société « BEAL ».

La lettre de l'élu doit être publiée au cours du mois de décembre, l'édition initialement proposée par L. Tanguille doit être réactualisée.

SPÉLÉO ET CANYON POUR TOUS

La FFS et le handicap, l'éducation spécialisée, la thérapie.

Le projet fédéral 2009-2012 se propose de valoriser les actions en faveur des publics défavorisés.

Il a donc été décidé lors de l'Assemblée générale de Melle de faire de l'année 2010, une année consacrée aux handicaps et aux personnes en difficultés.

C'est une occasion tant pour l'ensemble de nos structures (CSR, CDS, commissions..) que pour nos clubs de mettre en valeur les multiples actions que nous menons en ce domaine.

Ce projet s'articulera autour des actions suivantes:

- Recenser l'existant
- Echanger, partager nos expériences
- Se projeter vers l'avenir en prenant en compte les différences. Améliorer l'accessibilité de nos pratiques, organiser l'accueil des personnes en difficulté dans les clubs motivés, former spécifiquement nos cadres fédéraux.

1/ Recenser les actions déjà réalisées

1.1 Enquête auprès des clubs et CDS, des fédérés ayant des professions en relation avec notre projet

1.2 Inventaire des documents et mémoires d'éducateurs archivés à la fédération

1.3 Recensements des actions mises en place dans le secteur hospitalier

1.4 Synthèse des actions par type de public ou de pathologie

1.5 Valorisation de ces actions

- Publication d'articles par grands thèmes dans Spelunca (quatre numéro de 2010),
- création d'un espace internet sur le site fédéral dédié à ce projet

2) Partager, confronter les expériences

2.1 Congrès fédéral 22,23 mai 2010;

Interventions, échanges, tables rondes autour de grands thèmes à définir à partir du recensement.

2.2 Publication des conclusions des tables rondes

3) Réfléchir sur l'enseignement de nos disciplines et l'adaptation de notre enseignement aux diverses problématiques :

3.1 Travail en partenariat avec les fédérations Handisport et Sports Adaptés, le « pole ressource handicap » du ministère des sports.

Identifier les formes de handicaps, de pathologies compatibles avec nos activités.

3.2 Journées d'études de l'EFS, l'EFC, la Comed. (Automne 2010)

Sur le thème : Comment adapter notre enseignement, nos techniques à certaines formes de handicap, de pathologie, de difficultés sociales pour rendre nos disciplines accessibles au plus grand nombre.

4) Mettre en place des formations spécifiques de cadres : (après les JE)

4.1 Réalisation de référentiels spécifiques

4.2 Organisation de journées de formation continue destinées à nos brevetés

4.3 Étude pratique d'adaptation de sites de pratiques

4.3 Collaboration avec des instituts de formation d'éducateurs.(éventuellement)

5) Aider les clubs, les CDS motivés par ces problématiques à mettre en place de nouvelles actions

Personnes ressources du projet au niveau national :

Serge Fulcrand : CTN :

mail : serge.fulcrand@ffspeleo.fr.

Tel : 06 87 20 99 80

Jean-Pierre Buch : médecin

(Pdt de la Comed) :

mail : jean-pierre.buch@ffspeleo.fr



44^{ème} Congrès national de spéléologie et canyon les -22 -23 - 24 mai 2010 à Sault (Vaucluse)

<http://congressspeleo2010.org/>